

L'ISF : impôt solidaire ou démagogique ?

Instauré en 1982, l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, est un impôt payé par des foyers possédant un patrimoine supérieur à 1 300 000 euros. Ce patrimoine englobe tout ce que l'on possède : biens immobiliers, produits financiers (actions et obligations), meubles (bijoux, tableaux, voitures, etc.). L'ISF concerne 375 000 foyers français et rapporte environ 5 milliards d'euros à l'État, soit 1,5% des recettes fiscales.

Certains biens peuvent être exonérés du patrimoine imposable. Par exemple, les locaux professionnels ou les parts d'entreprise sont totalement exonérés si l'on détient au moins 25% de la société et si cette dernière génère plus de 50% de son revenu. D'autres biens sont exonérés partiellement comme les résidences principales qui le sont à hauteur de 30% ou les forêts à hauteur de 75%. Cela correspond généralement à des choix politiques pour soutenir certains secteurs.

Le taux d'imposition de l'ISF est progressif. La 1^{ère} tranche prend en compte le patrimoine à partir de 800 000 euros et jusqu'à 1 300K et est imposée à 0,5%, puis 0,7 %, entre 1 300K et 2 570K, puis 1% entre 2 570K et 5 000K€, puis 1,25% jusqu'à 10 000K€ et enfin 1,50% sur tous les montants supérieurs. L'état prévoit un plafonnement qui consiste à ne pas imposer plus de 75% de son revenu, tout impôt confondu. On parle de bouclier fiscal.

Pour inciter les contribuables assujettis à l'ISF à investir dans des PME, l'Etat a créé le dispositif « ISF PME ». Celui-ci indique que 50% des montants investis dans le capital d'une PME peuvent être déduits de l'ISF. Ces investissements doivent concerner des entreprises de moins de 250 salariés dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 millions d'euros et ne doivent pas être récupérés pendant au moins 6 ans. Ce dispositif a permis d'injecter en 2015 environ 800 millions d'euros dans les PME. La somme investie sera exclue de leur patrimoine imposable, dans le calcul de l'ISF des années suivantes.

Dans certains cas, l'ISF peut contraindre les contribuables aux revenus insuffisants à ne pas laisser leur patrimoine inactif : par exemple, un bien immobilier qui n'est pas loué ne génère aucun revenu. Il peut donc se retrouver dans l'obligation de louer son bien pour payer son ISF chaque année, voire même de le vendre.

L'ISF est un impôt complexe qui suscite de nombreux débats politiques : sur son niveau de plafonnement, les exclusions de certains biens du patrimoine imposables ou encore les critères d'investissement du dispositif.